

**DECISION DU MAIRE**

**OBJET :** Marché n°2022T01 - Extension de l'école Marie LAURENCIN. Lot n°2 Charpente – Ossature bois bardage – Etanchéité – Menuiseries extérieures – Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Sols durs faïences – Sols souples peinture – Chauffage ventilation plomberie - Electricité. Avenant 1.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-31 R. 2123-1 1°,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Vu** la décision n°158 du 20 mai 2022 autorisant la signature du marché cité ci-dessus avec la société SELVEA pour un montant de 383 380,44€ HT,

**Considérant** que des travaux supplémentaires permettant de garantir le bon fonctionnement de l'établissement et que des mesures de protection de la voirie sont devenus nécessaires,

**Considérant** qu'il convient de conclure un avenant n°1, dont le montant s'élève à 7 707,76€ HT soit 9 249,31€ TTC

**DECIDE**

- **De Signer** avec l'entreprise SELVEA sise, 745, rue de la MARBRERIE à VENDARGUES (34740), l'avenant 1 relatif à l'extension de l'école Marie LAURENCIN Lot 2, portant le montant du marché à 391 088,20€ HT soit 469 305,84€ TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 12 Décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre BLAZY



Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le :

13 DEC. 2022

Mis en ligne, le :

16 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Marché n°2022T01 - Extension de l'école Marie Laurencin - Lot n°2 :

Charpente - Ossature bois bardage - Etanchéité - Menuiseries

Objet de l'acte : extérieures - Plâtrerie - Menuiseries intérieures - Sols durs faïences -

Sols souples peinture - Chauffage ventilation plomberie - Electricité -

Avenant n°1 avec l'entreprise SELVEA.

.....

Date de décision: 12/12/2022

Date de réception de l'accusé 13/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION425

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221212-2022DECISION425-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 425.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20221212-2022DECISION425-AI-1-1\_1.pdf )